

EXTRAIT du registre des délibérations du Conseil Municipal

du lundi 27 avril 2026 19:00

En exercice : 11

Présents : 11

Excusés : 0

Absents : 0

Date de la convocation :
23/04/2026

Président de séance :
Jean-René CHEVALLIER

Secrétaire de séance :
Jocelyne BILLONNET

Rapporteur : Monsieur le
Maire

N° interne de l'acte :
2026_021 bis
N° de feuillet : 1

lundi 27 avril 2026, le Conseil Municipal de Commune de Mazille s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à Mairie.

Membres présents :

Jean-René CHEVALLIER , Lucie JACQUET, Christian GAYRAL , Jocelyne BILLONNET , Fabrice GAUTHIER, Martine PETIT, Armando PEREIRA, Marie-Christine PEREIRA-LEBLANC, Christian LAVENIR , Marie-Agnès FUZY, Alexis JONDOT

Membres excusés et représentés par pouvoir :

Membres Absents :

Vote des taux des impôts directs 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général des Impôts et notamment les articles :

- 1379, 1407 et suivants relatifs aux impositions directes locales
- 1639 A et 1636 B sexies et suivants relatifs au vote des taux

Considérant que le conseil municipal souhaite préserver le pouvoir d'achat des contribuables de la commune en 2026 ;

Considérant qu'il n'appartient pas aux habitants de supporter les ajustements budgétaires nécessaires à la régularisation de la situation financière ;

Considérant qu'il convient en conséquence de maintenir les taux d'imposition au niveau de l'exercice précédent ;

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal

DECIDE de maintenir les taux d'imposition en 2026 par rapport à 2025 et de les fixer à :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : 27,89 %

Certifié exécutoire :

Transmis au contrôle de légalité le :

Publié le :

- Taxe Foncière sur les propriétés Non Bâties : 25,99 %
- Taxe d'habitation sur les résidences : 6,28 %

CHARGE Monsieur le Maire

- De notifier cette décision aux services préfectoraux
- De transmettre l'état 1259 complété à la Direction Départementale des Finances Publiques, accompagné d'une copie de la présente décision

Commentaires :

Résultats de vote :

Adopté à la majorité

Pour : 9 voix

Contre : 0 voix

Abstentions : 2 voix

N'ont pas pris part au vote : 0

Absents lors du vote : 0

Le Secrétaire de séance,
Jocelyne BILLONNET

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre.
Le Maire

Certifié exécutoire :
Transmis au contrôle de légalité le :
Publié le :